



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 09/2019

Remplacement du véhicule LADOG 1250 T par un véhicule neuf équipé d'un agrégat fraise, d'un montant de CHF 190'000.



Délégué municipal : **Laurent Mathez**

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,



1. Exposé des motifs :

Acheté en mars 2011, le LADOG 1250 T, véhicule de petite taille, est surtout utilisé l'hiver pour le déneigement des trottoirs et de quelques chemins étroits, muni d'une lame à neige. Le reste de l'année il sert à transporter le matériel nécessaire à l'entretien des routes et des espaces verts.

Le LADOG est en bon état de marche, nous souhaitons cependant changer ce véhicule pour les raisons suivantes :

- Durant ces dernières années, des trottoirs ont été rénovés et construits. Lorsque la voirie déneige, le passage de la lame n'est pas suffisant. Les trottoirs doivent être fraisés.
- Le véhicule actuel ne permet pas de fixer une fraise à neige. Les travaux à effectuer pour le montage de l'agrégat fraise s'élèveraient à environ CHF 7'000. Lorsque nous avons acheté ce véhicule, nous n'avons pas pris l'option fraise car deux fraiseuses étaient déjà en notre possession.
- Actuellement le fraisage des trottoirs se fait avec la fraiseuse Meili 1400. Ce même véhicule sert à fraiser les chemins que la **voirie** déneige, à charger la neige sur les camions et à nettoyer les parkings de la Givrine, donc elle n'est pas disponible pour l'entretien simultané des trottoirs

De plus la fraiseuse 1400 (préavis 10/2014) à une largeur de 1,80 m, ceci est trop large pour certains trottoirs. C'est pourquoi nous aimerions acquérir un véhicule avec un agrégat fraise d'une largeur de 1,60 m.

- Cette grandeur permettrait aussi bien de faire les trottoirs que les chemins. Ce véhicule pourrait jouer un rôle de « joker ». Pour tout le territoire de la commune, il y a actuellement trois fraiseuses (dont 2 appartiennent à des entreprises privées), ceci est le minimum pour assurer un bon service de déneigement. Cet agrégat fraise supplémentaire pourrait être utile en cas de panne de notre unique fraiseuse et de fortes chutes de neige.

Le choix se porte sur le Viktor Meili 1300 H45 E6 pour les motifs suivants :

- Ce véhicule a un moteur Iveco de 135 CV, par contre les deux autres, dont nous avons demandé une offre, ont un moteur de 114 CV, ce qui est beaucoup moins performant avec un agrégat fraise.
- Nous avons déjà deux autres véhicules de la marque Viktor Meili et nous sommes très satisfaits du service après-vente. Ils réagissent rapidement en cas de panne et ceci n'est pas négligeable en hiver.



Pour l'agrégat fraise nous avons choisi la SF 72-70-160 KS de la marque Zaugg. Notre fraiseuse 1400 est équipée d'un modèle de ce constructeur, qui a une renommée mondiale dans ce genre d'agrégat. Le service après-vente est de qualité. De plus si besoin, nous pourrions utiliser la cheminée de chargement équipant notre fraiseuse actuelle sur le nouveau véhicule.

Les deux agrégats que nous avons actuellement soit la saleuse et la lame à neige, pourront être remontés sur le VM 1300.

2. Projet :

La municipalité n'avait pas prévu de changer ce véhicule avant 2021. Mais si nous voulons garantir un déneigement de nos trottoirs selon les souhaits de nos habitants, nous avons besoin d'un véhicule équipé d'un agrégat fraise de la largeur appropriée à nos trottoirs.

Coût du véhicule :	CHF
Véhicule de base Viktor Meili 1300 H45 E6	144'645
Fraise à neige Zaugg type 72-70-160 KS	44'500
Reprise du véhicule Ladog 1250 T	- 12'000
Sous-total HT	177'145
TVA 7,7 %	13'640
Total TTC	190'785

3. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 09/2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 190'000 TTC pour changer le véhicule LADOG 1250 T par un véhicule neuf équipé d'un agrégat fraise,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 190'000 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** l'investissement sur une période de 10 ans, par prélèvement au fond de réserve « amortissement-investissements futurs », compte de bilan 9282.01

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 13 mai 2019.

Au nom de la municipalité

Le Syndic



Pierre Graber



La Secrétaire



Joëlle Carriot